



Etude sur le rôle des collectivités territoriales dans la promotion des activités de transformation agro-alimentaire des femmes et des jeunes à Rufisque (Sénégal)
Appel à manifestation d'intérêt

Décembre 2024

Financé par



Préambule

Depuis 2016, le Grdr accompagne le Conseil départemental de Rufisque (CDR) au Sénégal sur les questions alimentaires, notamment par l'Appui à la Mise en Œuvre du Plan Alimentaire de Rufisque qui a 3 objectifs principaux :

1. Améliorer l'accès à une alimentation saine valorisant les productions locales,
2. Appuyer la construction du secteur de la transformation agroalimentaire,
3. Mettre en place une gouvernance concertée du système alimentaire.

Dans le cadre de ce Plan Alimentaire Territorial (PAT), une dynamique d'échanges s'est développée depuis 2017 entre le CDR et Montpellier Méditerranée Métropole et Montpellier ville, impliquant le Cirad au travers de la Chaire Unesco Alimentations du monde, la diaspora sénégalaise de l'Hérault, et le Grdr. Elle a posé les bases d'une coopération territoriale multi acteurs autour d'enjeux partagés des systèmes alimentaires territoriaux : les cantines scolaires durables comme leviers pour un Projet Alimentaire Territorial, les politiques de préservation du foncier, les stratégies agricoles dans un PAT, le financement d'un PAT. Cette coopération implique la recherche, les organisations de la société civile (OSC), les acteurs du développement local.

Pour opérationnaliser cette coopération, des projets successifs sont montés et mis en œuvre par les partenaires.

Contexte

La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet de coopération **WECCO - Réflexion commune, croisée et multi acteurs entre Montpellier et le département de Rufisque sur leurs politiques alimentaires territoriales**, entre le Conseil Départemental de Rufisque, la Métropole et la ville de Montpellier, le Cirad, UMR MoISA et la Chaire Unesco Alimentations du Monde et le Grdr qui coordonne ce projet. Le projet est financé par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) dans le cadre de son programme « Coopérer autrement en acteurs de changement ». La durée du projet est de 2 ans (mai 2024-avril 2026).

Les partenaires du projet sont convaincus que face à la vulnérabilité croissante des systèmes alimentaires, les collectivités locales des différents pays doivent penser à la relocalisation de l'alimentation à l'échelle de leur territoire qui passe par la mise en place de projets alimentaires territoriaux mais aussi par la création d'espaces inclusifs de dialogue et de construction de propositions dans une mixité sociale, générationnelle et culturelle. Cette initiative multi-acteurs impliquant des collectivités territoriales, la recherche, la société civile, vise à mettre le focus sur le dialogue autour d'enjeux partagés tels que l'accès à une alimentation saine et durable via la restauration scolaire, le soutien à la transformation des produits locaux, la promotion de la gouvernance participative de politiques alimentaires durables et équitables.

Dans le cadre de ce projet plusieurs travaux sont programmés et s'articulent autour de 3 axes :

1. les jeunes face à leurs avenir alimentaires,
2. le rôle des collectivités territoriales dans la promotion des activités de transformation agro-alimentaire des femmes et des jeunes et
3. les dispositifs de gouvernance multi-acteurs des politiques alimentaires territoriales.



L'axe 2 est issu de la volonté des deux collectivités de favoriser la création et la consolidation d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Elles veulent aussi renforcer les liens entre villes et campagnes et s'appuyer pour cela sur un tissu de très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) de transformation des produits locaux pour les adapter aux modes de consommation citadins. Elles s'interrogent sur le rôle qu'elles peuvent jouer pour cela, en tant que collectivités territoriales : pépinières d'entreprises ? Plateformes aménagées pour des micro-activités ? Formations dédiées ? Espaces de stockage communs ? Cautions de crédits ? Conseils technico-économiques ? Plateforme de promotion des produits ? etc. Au travers d'ateliers de réflexion multi-acteurs dans chacun des territoires puis de mise en commun de ces réflexions, elles souhaitent discuter de ces pistes pour construire leur stratégie dans ce domaine.

Du côté sénégalais, comme première étape pour engager ce dialogue, les partenaires ont décidé d'avoir recours à une expertise externe qui puisse apporter un éclairage socio-économique sur le sujet et proposer des pistes d'action en faveur du développement de TPME agroalimentaires et à portée des collectivités territoriales.

Le Grdr, en tant que chef de file, lance donc cet AMI en vue de sélectionner un (ou un binôme) de consultant.e(s) avec un profil de socio-économiste.

Objectif

L'objectif de l'étude est de mieux cerner les intérêts et objectifs des collectivités territoriales vis-à-vis du tissu économique local constitué par les TPE de transformation de produits agricoles locaux et de restauration et leur traduction en termes de politiques publiques. Il s'agira aussi d'envisager différentes pistes d'action à mettre en œuvre en faveur de l'emploi des femmes et des jeunes dans les chaînes alimentaires, en cohérence avec les intérêts et contraintes des acteurs concernés, TPE et CT.

Cadrage

L'étude devra questionner les intérêts économiques mais aussi sociaux, culturels, politiques, des collectivités territoriales sur des actions et des politiques en faveur de ce tissu économique. En effet, si les collectivités territoriales mettent souvent en avant leur manque de moyens financiers, elles savent se mobiliser en dépit des contraintes lorsqu'elles y trouvent un intérêt (ex. organisation d'un forum, participation à des foires nationales / internationales ...).

Il s'agira aussi de comprendre l'importance des TPE de transformation des produits agricoles locaux et de restauration dans le département de Rufisque en termes d'emplois, leurs contraintes et les moyens d'adapter leur offre aux modes de consommation urbains.

Au regard du contexte de projet et des objectifs, l'étude ne devra pas porter sur l'identification des acteurs de la transformation et les interroger sur leurs besoins ; ni de sonder les CT sur leurs attentes ; ni travailler à l'échelle du Conseil département, le plan de développement n'ayant pas encore été révisé, une planification stratégique pour le secteur de la transformation n'a pas été formalisée / officialisée.

L'étude devra être circonscrite à 3 communes où il existe des éléments révélant une dynamique / un intérêt sur le sujet (ex. existence d'une cantine scolaire, des TPE de l'agroalimentaires nombreuses ...)



et illustrant une diversité de situations (notamment sur le niveau d'urbanisation en lien avec la disponibilité de foncier).

L'étude devra se restreindre au secteur artisanal agro-alimentaire (à l'exclusion donc du secteur agricole et comprenant les secteurs de la transformation et de la restauration).

Exemple de communes « complémentaires » en termes de diversité de situation : Rufisque - Yene - Bambilor

L'offre devra proposer des critères pour l'échantillonnage des communes.

Les **champs thématiques** à explorer prioritairement sont :

- **Approvisionnement en produits agricoles bruts locaux** -> dans quelle mesure les collectivités territoriales promeuvent et facilitent-elles l'utilisation de produits agricoles locaux par les TPE locales ? Existe-t-il des infrastructures pour faciliter localement la vente de produits agricoles locaux ?
- **Foncier** (ici à comprendre au sens large, c'est-à-dire accéder à un espace- aménagé ou pas- où l'on peut travailler- donc services associés, de manière plus ou moins sécurisée): régulation de l'accès au foncier → dans quelle mesure les CT se mobilisent elles pour faciliter l'accès des TPE au foncier pour le développement de leur activité ? Plus généralement dans quelles mesures elles se mobilisent pour des infrastructures logistiques favorables aux activités agroalimentaires (marché, route, zone industrielle...) ? Du point de vue des autres usages potentiels du foncier (logement en particulier), les communes ont-elles intérêt à favoriser l'implantation des TPE ?
- **Fiscalité** : l'intérêt à favoriser la création d'activités économiques pérennes dans le secteur aval de la production → quelles sont/ quelles pourraient être les retombées fiscales de l'activité des TPE sur les recettes communales ? Quelles sont les dispositions réglementaires pour la mobilisation de la fiscalité locale des CT ? Ces dispositions sont-elles adaptées au contexte local ? Existe-t-il des prélèvements de type « patente » payée à la commune et/ou aux impôts sur le secteur de la transformation, même pour les TPE non formalisées ? L'appui à la formalisation est-elle une piste à envisager ?
- **Commande publique** : étudier la commande publique interne de la commune : favorise-t-elle le « consommer local » ? Quelle est la part du budget des CT consacrée à l'achat de produits alimentaires ? Quelle est la part des achats des produits locaux auprès des TPE ?
- **Intermédiation entre les TPE et « les projets de développement »** : dans quelles mesure les CT se mobilisent elles pour orienter les actions des projets de développement vers les TPE de leur territoire ? avec quels effets ?
- **Formation** : étudier la possibilité pour les TPE locale de recruter localement des personnes ayant suivi une formation professionnelle sur les thématiques agroalimentaires. Dans quelle mesure les CT peuvent elles répondre aux besoin de formation des TPME ?
- **Promotion commerciale des produits transformés locaux des TPE** : Dans quelle mesure les CT contribuent-elles ou peuvent-elles contribuer à la promotion du « consommer local » via des actions type kiosques de vente de ces produits, publicité, rayons dédiés dans des libres-services, etc ?



D'autres champs thématiques peuvent être proposés.

L'offre devra proposer des critères pour l'échantillonnage des TPE.

Pilotage et suivi

Un comité de pilotage (COFIL) sera mis en place pour accompagner la ou le(s) consultant.e(s) et suivre le travail et d'assurer sa cohérence avec le projet WECCO. Il permettra également de faciliter la mise en relation avec les acteurs du territoire concernés par le sujet de l'étude et l'accès aux données / connaissances disponibles.

Il sera le lieu de mise en discussion des hypothèses de travail et de validation des orientations sur au moins trois temps clefs de l'étude :

1. Réunion de cadrage
2. Réunion de mise en discussion des résultats de mi-parcours et validation des orientations
3. Réunion de validation finale

D'autres réunions du COFIL pourront être prévues si jugées nécessaires par les partenaires du projet.

Livrables

- Rapport d'étude
- Rapport de mission (avec les points forts et difficultés rencontrées)

Montant de l'enveloppe financière

Le montant indicatif global mis à disposition par le Grdr pour l'étude s'élève à **3 500 000 FCFA**

Calendrier

Publication et diffusion de l'AMI : 16 décembre 2024

Date limite de réception des offres technique et financière : **31 janvier 2025**

L'étude devra être réalisée durant le premier semestre 2025 avec un premier rendu en mai et un rendu finalisé en juin 2025.

Comme indiqué, la ou le (binôme de) consultant.e.s travaillera en lien avec l'équipe en charge de la mise en œuvre de l'activité et au moins trois réunions du COFIL auront lieu :

1. Première quinzaine de février : réunion de cadrage
2. Mars : réunion de mi-parcours de validation des orientations / discussions - appui
3. Juin : réunion de présentation des résultats finaux et validation d'une trame pour le rapport final

Modalités de sélection du prestataire

Profil des candidats



La/le candidat.e peut-être un.e consultant.e individuel.le ou une équipe de deux consultants. Il doit avoir :

- Un profil de socio-économiste
- être basé au Sénégal et y avoir eu au moins une expérience de recherche / professionnelle
- Une expérience dans la conduite d'études socio-économique comprenant des enquêtes terrain
- Une connaissance/intérêt pour les questions alimentaires.

NB : L'étude devra nécessairement prévoir des **enquêtes terrain**.

Modalité de dépôt des offres

Les offres comprennent une proposition technique et une proposition financière ainsi qu'un extrait de travail en lien avec la réalisation d'étude socio-économique sur les questions alimentaires.

La **proposition technique** doit comprendre :

- 1) CV et Présentation du/de la consultant.e ou du groupement (2 pages max)
- 2) Compréhension de la commande et des termes de références (2 pages max)
- 3) Méthodologie détaillée et calendrier proposés pour la réalisation (3 pages max)

La **proposition financière** doit comprendre un devis détaillé de la prestation incluant les honoraires, les frais de déplacements et toutes les autres dépenses liées à l'étude (recours au service d'enquêteurs ou location de salle pour des focus group par exemple).

Les offres doivent être envoyées par mail au plus tard le 31 janvier 2025 à l'adresse mail suivante :

Mariechiara.tort@grdr.org

Et copie à seyni.kebe@grdr.org

Renseignements complémentaires auprès de Mariechiara.tort@grdr.org